



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 25 février 2008
N° CERTA-2008-AVI-104

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans Joomla!

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2008-AVI-104>

Gestion du document

Référence	CERTA-2008-AVI-104
Titre	Vulnérabilité dans Joomla!
Date de la première version	25 février 2008
Date de la dernière version	–
Source(s)	
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Exécution de code arbitraire à distance.

2 Systèmes affectés

Joomla! versions 1.0.11 à 1.0.14.

3 Résumé

Une vulnérabilité dans *Joomla!* permet l'exécution de code arbitraire à distance.

4 Description

Une vulnérabilité a été découverte dans *Joomla!*. Lorsque certaines conditions sont réunies, il est possible d'exécuter du code arbitraire à distance (voir CERTA-2008-ALE-002).

5 Solution

Mettre à jour en version 1.0.15.

6 Documentation

- Site de *Joomla!* :
<http://www.joomla.org/>
- Alerte CERTA-2008-ALE-002 :
<http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2008-ALE-002/>

Gestion détaillée du document

25 février 2008 version initiale.